

ÉCHOS DU CONSEIL

Bulletin du conseil d'administration - CISSS de la Côte-Nord

29 janvier 2020
Volume 5, numéro 5

*Au nord de tout
ce que l'on peut devenir*

ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE LA CHARTE DES VALEURS DU CISSS DE LA CÔTE-NORD

Le conseil d'administration a adopté le code d'éthique et la charte des valeurs du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord. Le code d'éthique informe l'utilisateur de ses droits et responsabilités et des conduites attendues des personnes qui travaillent dans l'organisation.

Au cours de l'automne 2018, des consultations ont été menées auprès de divers groupes afin d'élaborer le code d'éthique : conseils professionnels du CISSS, syndicats, usagers, usagers partenaires, comités des usagers, comité régional Planetree, gestionnaires, employés et ressources intermédiaires.

Un groupe de travail représentatif des personnes consultées s'est également réuni afin de produire la version finale du code d'éthique, qui sera diffusé à l'ensemble des acteurs visés. Il sera également disponible sur le site www.ciiss-cotenord.gouv.qc.ca.

Charte des valeurs

Les administrateurs ont adopté la charte des valeurs du CISSS de la Côte-Nord, qui découle de l'adoption des fondements organisationnels en janvier 2018, soit la mission, la vision et les valeurs de l'organisation.

Ce document vient préciser les attitudes et les comportements attendus de la part de l'ensemble du personnel œuvrant au CISSS de la Côte-Nord pour chacune des valeurs de l'établissement. Pour les identifier, des groupes de discussions ont été réalisés dans toutes les installations d'octobre 2018 à mars 2019. Une vingtaine de groupes d'employés ont été rencontrés sur l'ensemble du territoire et environ 100 gestionnaires ont été consultés.

La charte des valeurs sera partagée avec l'ensemble du personnel, les médecins et les bénévoles œuvrant au CISSS de la Côte-Nord. Elle sera aussi sur le site Web du CISSS de la Côte-Nord.

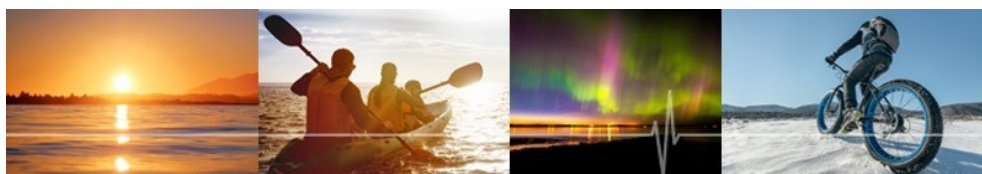


Modifications au permis d'exploitation du CISSS de la Côte-Nord p. 2

Politique sur la délégation de la vérification contenant-contenu p. 2

Désignation d'un représentant du CISSS de la Côte-Nord au conseil d'administration de l'Appui Côte-Nord p. 3

**Prochaine séance
du conseil
d'administration :**
Mercredi 18 mars 2020
à Baie-Comeau



Québec 

MODIFICATIONS AU PERMIS D'EXPLOITATION DU CISSS DE LA CÔTE-NORD

Les administrateurs demandent à la ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser des modifications au permis d'exploitation du CISSS de la Côte-Nord et d'émettre un nouveau permis, incluant une réduction du nombre de lits en psychiatrie interne à l'Hôpital de Sept-Îles et à l'Hôpital Le Royer de Baie-Comeau.

Dans la foulée du déploiement du plan de transformation des services en santé mentale, les lits de psychiatrie interne à Sept-Îles passeront de 21 à 18 lits et ceux de Baie-Comeau de 21 à 15 lits. L'objectif est d'offrir davantage de services de proximité dans la communauté et de favoriser le rétablissement et le maintien des personnes dans leur milieu.

POLITIQUE SUR LA DÉLÉGATION DE LA VÉRIFICATION CONTENANT-CONTENU

Le conseil d'administration a procédé à l'adoption de la Politique générale sur la délégation de la vérification contenant-contenu au département de pharmacie. La vérification contenant-contenu (VCC) est une tâche technique ne demandant pas le jugement professionnel du pharmacien. Elle doit permettre de maintenir l'efficacité et la sécurité du système de distribution des médicaments dans l'intérêt des usagers.

Avec l'évolution de la pratique de la pharmacie, l'expertise du pharmacien est de plus en plus requise auprès des usagers et au sein des équipes de soins dans divers champs de pratique. Afin que le pharmacien puisse consacrer davantage de temps à la prestation des soins pharmaceutiques, la délégation des tâches techniques devient une avenue incontournable. La délégation de la VCC aux assistants-techniques en pharmacie permet ainsi d'optimiser l'utilisation des ressources professionnelles du CISSS.



DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CISSS DE LA CÔTE-NORD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APPUI CÔTE-NORD

Mme Nancy Pelletier, conseillère en milieu de vie du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), est désignée à titre de représentante du CISSS de la Côte-Nord au sein du conseil d'administration de l'Appui Côte-Nord. Elle remplace Mme Sandra Côté, chef du programme SAPA.

L'Appui est présent dans chaque région administrative du Québec au sein d'un réseau d'organismes de soutien aux proches aidants d'aînés. Chaque région dispose d'un fonds lui permettant d'investir dans des services directs consacrés aux proches aidants.

Pour plus d'information, visitez le <https://www.lappui.org/>.

« Fondée en 2009, l'Appui pour les proches aidants d'aînés est une organisation à but non lucratif financée par le Gouvernement du Québec et la Famille Lucie et André Chagnon. »

L'APPUI POUR LES
PROCHES AIDANTS
D'AÎNÉS

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord. Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service des communications au **418 589-9845, poste 252268**.